

PRIMER DG 74

FICHE TECHNIQUE

Primaire de blocage et d'accrochage à base de résines synthétiques en phase aqueuse



Pour l'intérieur



Sol intérieur



En seau



Au rouleau



Au pinceau



Composition

PRIMER DG 74 est une dispersion aqueuse d'un polymère caractérisé par un bon pouvoir de pénétration et d'isolation des surfaces de plâtre ou d'anhydrite. Les capacités liantes et couvrantes du produit déterminent un pouvoir consolidant et imperméabilisant élevés du support sur lequel il est appliqué.

Conditionnement

- Seaux d'env. 20 kg et 5 kg

Domaine d'utilisation

PRIMER DG 74 est utilisé comme primaire d'accrochage avant de poser du carrelage céramique, du grès ou des pierres naturelles, sur des supports d'enduits de plâtre, de plaques de parement en plâtre ou de chapes anhydrites avec les mortiers-colles suivants : AP 71 PERFORMANCE, AZ 59 FLEX, RAPID MAXI S1 et AT 99 MAXYFLEX.

Grâce à ses bonnes propriétés liantes et filmogènes, PRIMER DG 74 peut être utilisé comme primaire consolidant sur des chapes à base de ciment avant l'utilisation de mortiers-colles classés C2 conformément à la norme EN 12004.

Préparation du support

Le support doit être dépoussiéré et exempt de saletés, etc. Éliminer préalablement toutes traces d'huile, de graisse, de cire, etc. ainsi que toutes parties pulvérulentes ou peu adhérentes.

Mise en œuvre

Avant d'appliquer le produit, homogénéiser PRIMER DG 74 en le mélangeant. Appliquer le produit uniformément à l'aide d'un rouleau ou d'un pinceau.

Attendre que la formation de la pellicule de PRIMER DG 74 soit finie avant de poser le carrelage.

Pour l'emploi comme primaire consolidant, utiliser tel quel ou diluer PRIMER DG 74 avec de l'eau selon le rapport 1:1 en fonction de l'absorption du support. Appliquer le produit au pinceau ou au rouleau en évitant la formation de stagnations superficielles qui pourraient compromettre l'adhérence du mortier-colle.

Recommandations

- Ne pas utiliser pour la pose de revêtement sur surfaces qui ne sont insuffisamment séchées ou ayant été exposées à l'eau pendant des périodes prolongées.
- Ne pas utiliser sur des surfaces destinées au collage consécutif de revêtements avec des adhésifs réactifs.

PRIMER DG 74 doit être utilisé tel quel sans ajout d'autres produits.

Conservation

Craint le gel. Le produit, si stocké dans des locaux adaptés, dans son emballage d'origine, se conserve pendant 12 mois à compter de la date marquée sur l'emballage. Une fois le produit périmé, il doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

Qualité

PRIMER DG 74 est soumis à un contrôle minutieux et constant dans nos laboratoires. Les matières premières utilisées sont rigoureusement sélectionnées et contrôlées.

Données techniques

Aspect	liquide fluide de couleur bleue
Masse volumique	env. 1,02 kg/l
pH	env. 8,5
Consommation	env. 100/200 g/m ²
Température d'application	de +5 °C à +35 °C
Viscosité	env. 15 centipoise
Temps de séchage minimal	env. 2 heures
Teneur en solides	env. 20 %

Les données fournies correspondent à des valeurs d'essais en laboratoire ; ces valeurs peuvent être sensiblement modifiées par les conditions de mise en œuvre sur le chantier. L'utilisateur doit dans tous les cas vérifier si le produit est bien adapté à l'emploi prévu dans le cadre des règles techniques en vigueur, en assumant toutes les responsabilités découlant de son utilisation. L'entreprise Fassa se réserve le droit d'apporter des modifications techniques sans aucun préavis.

Les spécifications techniques concernant l'utilisation des produits Fassa Bortolo dans le domaine structurel ou de la lutte contre l'incendie n'ont un caractère officiel que si elles sont fournies par les services «Assistance technique» et «Recherche, Développement et Système Qualité» de Fassa Bortolo. En cas de besoin, veuillez contacter le service d'assistance technique de référence pour votre pays : (IT: area.tecnica@fassabortolo.com, ES: asistencia.tecnica@fassabortolo.com, PT: assistencia.tecnica@fassabortolo.com, FR: bureau.technique@fassabortolo.fr, UK: technical.assistance@fassabortolo.com).

Il convient de rappeler que pour les produits susmentionnés, une évaluation par le professionnel en charge est nécessaire, conformément à la réglementation en vigueur.